



	<p align="center"><b>FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000</b> <b>À destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</b></p>	<p><b>Références réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992</li> <li>- décret n°2011-966 du 16 août 2011</li> <li>- articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement</li> </ul>
<p align="center"><b>Service instructeur (guichet unique) :</b> DDT - Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême <a href="mailto:ddt-biodiversite@charente.gouv.fr">ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</a></p>		

<p><b>Site Natura 2000 VALLÉE DE L'ANTENNE</b></p>	
<p align="center">Statut : ZSC</p>	<p align="center">Code : FR5400473</p>
<p align="center"><b>Liste des animateurs :</b> <a href="http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000">http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000</a></p>	
<p align="center"><b>Textes de référence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté ministériel du 27 mai 2009 portant désignation de la ZSC Vallée de l'Antenne ;</li> <li>- Arrêté préfectoral du 31 décembre 2009 portant approbation du document d'objectifs du site (élaboré en 2004)</li> </ul>	

**Description et intérêt du site :**

Le site prend compte l'ensemble du linéaire de l'Antenne jusqu'à sa source, ses principaux affluents ainsi que le lit majeur de l'Antenne en aval de Prignac. Cette vallée tient son nom du Celte : l' *an tenn* = "la vallée". Les grands milieux naturels qui la composent sont des rivières à cours d'eau moyen, aux eaux claires et de bonne qualité, une ripisylve spatialement étendue (aulnaie-frênaie) alternant avec des mégaphorbiaies, des roselières, des magnocariçaies et quelques plantations de peuplier et de prairies inondables. Des pelouses sèches et des cavités souterraines complètent l'ensemble. Ils hébergent des espèces animales et végétales devenues rares et menacées en Europe.

<p><b>Qualité et importance</b></p>	<p>Il est l'un des sites alluviaux régionaux les mieux conservés avec, notamment, des surfaces inondables encore importantes couvertes par l'aulnaie-frênaie qui parcourt 500 m de part et d'autre un dense chevelu de bras secondaires de l'Antenne aux eaux de bonne qualité. L'intérêt faunistique est très élevé avec la présence simultanée de la Loutre et du Vison d'Europe qui occupent de manière permanente les milieux aquatiques et rivulaires du site, d'une guildes diversifiée d'amphibiens (remarquable présence en sympatrie des 2 rainettes françaises) et d'invertébrés rares comme la Rosalie des Alpes. Par ailleurs, la vallée constitue un terrain de chasse essentiel pour les nombreuses espèces de chauves-souris utilisant les anciennes carrières souterraines du plateau des Fades comme gîte diurne et/ou comme site de reproduction. Enfin, les pelouses xéro-thermophiles calcicoles des Fades hébergent une petite population d'Orchis parfumé, <i>Anacamptis fragans</i>, orchidée méridionale en limite nord-occidentale de son aire ainsi que quelques individus de l'endémique régionale, <i>Biscutella guillonii</i>.</p>
<p><b>Vulnérabilité</b></p>	<p>Les habitats du lit majeur de l'Antenne restent très vulnérables à diverses altérations, réelles ou potentielles, d'origine anthropique entraînant la dégradation de la qualité des eaux de surface ou phréatiques, la réduction de l'aulnaie-frênaie climacique par des plantations, la diminution des prairies naturelles inondables par des cultures, l'augmentation de la fréquentation humaine (pêcheurs, randonneurs, etc) génératrice de dérangements pour la faune la plus sensible (mammifères, notamment). En ce qui concerne les carrières souterraines, les dérangements occasionnés par des visites répétées des secteurs les plus sensibles ou à des moments-clés du cycle des chauves-souris, constituent les menaces les plus fortes.</p>

### Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

1- Création de voie forestière ;  
4- Création de place dépôt de bois ;  
6- Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;  
7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;  
21- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;  
22- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage ;  
26- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés ;  
27- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines ;  
29- Arrachage de haies ;  
32- Affouillements ou exhaussements du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2 m ET qui portent sur une surface supérieure à 100 m<sup>2</sup> ;  
35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

<b>Classe d'habitat</b>	• Forêts caducifoliées ;	48 %
	• Forêts artificielles en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) ;	32 %
	• Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) ;	10 %
	• Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) ;	2 %
	• Pelouses sèches, Steppes ;	1 %
	• Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées.	1 %

## HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :

### Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil

#### Habitats d'intérêt communautaire prioritaires :

91E0 - Forêts alluviales à Aulnes *Alnus glutinosa* et Frênes *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (598 ha)

### Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

#### Mammifères :

1303 - Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (2-24 ind)  
1304 - Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (17-478 ind)  
1308 - Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus* (7 ind)  
1310 - Minoptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi* (86 ind)  
1321 - Murin à oreilles échanquées *Myotis emarginatus* (10 – 138 ind)  
1323 - Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii* (5 ind)  
1324 - Grand murin *Myotis myotis* (0-4 ind)  
1355 - Loutre d'Europe *Lutra lutra*  
**1356 - Vison d'Europe *Mustela lutreola***

#### Invertébrés :

1041 - Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*  
1044 - Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*  
1046 - Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*  
1060 - Cuivré des marais *Lycaena dispar*  
1083 - Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*  
**1087 - Rosalie des Alpes *Rosalia alpina***  
1088 - Grand Capricorne *Cerambyx cerdo*

#### Poissons :

**1096 - Lamproie de Planer *Lampetra planeri***  
1099 - Lamproie de rivière *Lampetra fluviatilis*  
5315 - Chabot commun *Cottus gobio*

## PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Espèces	Habitats
Intérêt majeur	Vison et Loutre d'Europe Libellules et demoiselles	Cours d'eau et leurs berges
Intérêt fort	Vison d'Europe, Rosalie des alpes	Boisements
	Cuivrée des marais	Milieux ouverts (mégaphorbiaies, pelouses calcaires, prairies de fauche)
	Chiroptères	Milieux souterrains

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Vison et Loutre		Dérangement lors de la reproduction et de l'élevage des petits										
Chiroptères	Hibernation					Dérangement lors de la reproduction et de l'élevage des petits					Hibernation	

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible

Période de sensibilité

## AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

### Habitats d'intérêt communautaire :

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* ;  
 3260 - Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules aquatiques *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* ;  
 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (\*sites d'orchidées remarquables) (6,74 ha);  
 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ;  
 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (6,38 ha);  
 9340 - Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (37,01 ha).

### Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux



#### Amphibiens :

Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*  
 Crapaud calamite *Bufo calamita*  
 Grenouille agile *Rana dalmatina*  
 Rainette méridionale *Hyla meridionalis*  
 Rainette verte *Hyla arborea*  
 Triton marbré *Triturus marmoratus*



#### Mammifères :

Murin à moustaches *Myotis mystacinus* (1-9 ind)  
 Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* (9 ind)  
 Murin de Natterer *Myotis nattereri* (4 ind)  
 Noctule commune *Nyctalus noctula*  
 Oreillard roux *Plecotus auritus* (9 ind)  
 Oreillard gris *Plecotus austriacus* (1 ind)  
 Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*  
 Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*  
 Sérotine commune *Eptesicus serotinus*



#### Reptiles :

Couleuvre d'Esculape *Elaphe longissima*  
 Couleuvre verte et jaune *Coluber viridiflavus*  
 Lézard des murailles *Podarcis muralis*  
 Lézard vert *Lacerta viridis*



#### Invertébrés :

Azuré du serpolet *Maculinea arion*



### Oiseaux

Martin pêcheur *Alcedo atthis*  
 Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax*  
 Bondrée apivore *Pernis apivorus*  
 Milan noir *Milvus migrans*  
 Circaète Jean-Le-Blanc *Circaetus gallicus*

Busard des roseaux *Circus aeruginosus*  
 Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*  
 Autour des palombes *Accipiter gentilis*  
 Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*  
 Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

## SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
<b>Habitats</b> cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	7	1
<b>Espèces animales</b> citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	19	3
<b>Espèces végétales</b> citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
<b>Espèces animales et végétales</b> citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	20	
<b>Oiseaux</b> cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	10	

### Site web du site Natura 2000 :

<http://valleedelantenne.n2000.fr/>

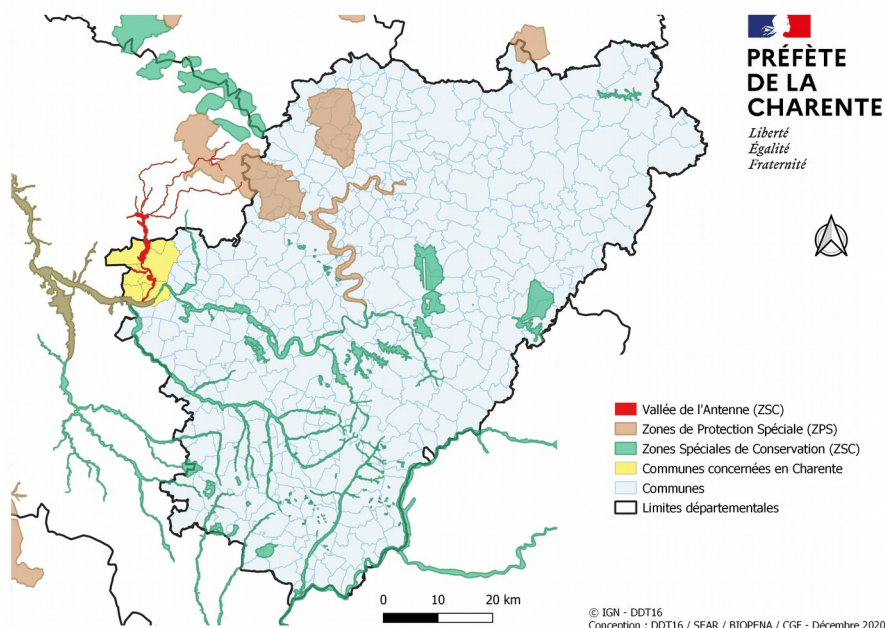
### Pour plus d'informations sur les principales espèces patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5400473.pdf>

### Pour consulter le DOCOB :

<http://valleedelantenne.n2000.fr/bibliotheque>

## Localisation du site Natura 2000 en Charente :



**Communes concernées en Charente :** Cherves-Richemont, Cognac, Javrezac, Louzac-Saint-André, Mesnac, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Cognac.

### Autres sites Natura 2000 en relation avec le site :

- ZSC FR5400472 : Moyenne vallée de la Charente et Seugne et Coran ;
- ZSC FR5402009 : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents

### Périmètre de la Vallée de l'Antenne :

